

# AVIS DE VIGILANCE

Le 18 avril 2024

## Avis à tous les propriétaires de chevaux

### Gourme et rassemblements de chevaux

Le réseau équin du MAPAQ souhaite vous informer que plusieurs cas de **gourme** ont été rapportés dans 3 régions du Québec depuis le début du mois d'avril.

- En **Outaouais**, ce sont 2 chevaux provenant de la même écurie qui ont été diagnostiqués le 4 avril 2024 après avoir présenté de la fièvre et un écoulement nasal. L'un d'entre eux a également présenté un abcès sous-mandibulaire. Deux autres chevaux sont considérés suspects dans la même écurie.
- En **Estrie**, dans la **MRC du Haut-Saint-François**, ce sont 2 chevaux qui ont reçu un diagnostic de gourme le 10 avril 2024 et 10 autres chevaux qui sont suspectés de l'infection, tous de la même écurie. De la fièvre, de la toux et un écoulement nasal ont été observés chez les chevaux atteints. Il est à noter que ces cas font suite à l'introduction d'un cheval en provenance de l'Ontario.
- Du côté de la **Montérégie**, dans la MRC de Roussillon sur la **Rive-Sud de Montréal**, ce sont 2 chevaux qui ont été confirmés positifs. D'autres chevaux de la même écurie ont présenté des signes cliniques compatibles pour lesquels aucun test diagnostique n'a été fait.

Les trois écuries touchées sont présentement en quarantaine et des mesures de biosécurité ont été mises en place par les vétérinaires traitants.

En ce début de période où les activités impliquant des déplacements et des rassemblements de chevaux sont plus nombreuses, la prudence est de mise. Les propriétaires de chevaux sont invités à vérifier le statut sanitaire de leur écurie avant tout déplacement et à isoler les chevaux potentiellement exposés à un cas de gourme, d'influenza ou d'herpèsvirus équin, qu'ils soient symptomatiques ou non. Le réseau équin invite les propriétaires de chevaux et les organisateurs d'événements équestres à demeurer vigilants et à appliquer les [Recommandations de mesures de biosécurité à adopter lors d'activités comportant un rassemblement de chevaux \(quebec.ca\)](https://quebec.ca) pour limiter le risque de transmission de maladies infectieuses.

Pour plus de détails au sujet de la gourme, un [bulletin zoosanitaire](#) est disponible sur le site Quebec.ca et une page web est accessible sur le site du Centre Hospitalier Universitaire Vétérinaire de la Faculté de Médecine Vétérinaire: [La gourme chez les chevaux, questions et réponses - Centre hospitalier universitaire vétérinaire \(umontreal.ca\)](https://umontreal.ca)

De l'information sur les mesures à prendre se retrouve dans le [Guide de biosécurité équine](#) produit par Cheval Québec, en collaboration avec l'Association des vétérinaires équins du Québec et l'Association des médecins vétérinaires praticiens du Québec. Si vous observez des signes compatibles avec la gourme pour votre cheval, veuillez consulter votre médecin vétérinaire.